

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Jeudi 24 mars 2022 à 18H30

Étaient présents : M. PECH Nicolas, Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne, M. SICRE Eric, M. DEMOCRATE Patrick.

Étaient absents :

M. MARTUCHOU Claude donne procuration à M. PECH Nicolas

M. LAURENT Aurélien donne procuration à M. SICRE Eric

M. ARBEAU Géraud donne procuration à DEMOCRATE Patrick

M. LANAU Thomas donne procuration à Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne

M. ROUZAUD Julien excusé

Mme BROSSARD Lisa excusée

Date de la convocation : 19/03/2022

Secrétaire de Séance : Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H30

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce les procurations.

Il demande la permission à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour.

Il explique au Conseil qu'il convient de modifier l'intitulé de la délibération « demande de subvention auprès du SDE09 par « Délibération de principe accordant des travaux d'éclairage public ».

Le Conseil décide de modifier l'intitulé de cette délibération de l'ordre du jour :

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Il explique également au Conseil qu'il convient de rajouter une délibération relative à l'adhésion au service de remplacement du personnel par le Centre de Gestion de l'Ariège.

Le Conseil décide de rajouter cette délibération à l'ordre du jour :

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Demande de subvention au titre du FDAL (Fonds départemental d'Action Locale) pour des travaux au PGHM (Peloton de Gendarmerie Haute Montagne)

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de prévoir des travaux au PGHM et plus précisément une isolation des combles perdus et une sécurisation de la caserne par une mise aux normes de la clôture actuelle des bâtiments.

Afin de réaliser ces travaux, nous sollicitons une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour les 2 travaux. Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée les deux plans de financements suivants

Isolation des combles perdus :

Total des opérations		16 826.50 € HT
Département FDAL	40 %	6 730.60 €
CEE (certificat économie énergie)	≈ 24 %	4 100 €
Autofinancement communal	≈ 36 %	5 995.90 €

Mise aux normes de la clôture actuelle :

Total des opérations		17 772.40 € HT
Département FDAL	40 %	7 108.96 €
Autofinancement communal	60 %	10 663.44 €

Le conseil municipal par vote à main levée donne l'autorisation à M. Le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'octroi de cette subvention.

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Demande de subvention au titre du FDAL (Fonds départemental d'Action Locale) pour des travaux de réfection d'un mur de soutènement en pierre sèche rue de la Plaine.

Monsieur le Maire explique au Conseil que le mur qui borde la voie communale rue de la Plaine est en très mauvais état et qu'afin d'éviter tout effondrement, il est nécessaire de le réhabiliter. Nous sollicitons également une demande de subvention pour cette réhabilitation auprès du Conseil Départemental de l'Ariège.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-après :

Total des opérations		11 000 € HT
Département FDAL	40 %	4 400.00 €
Autofinancement communal	60 %	6 600.00 €

Le conseil municipal par vote à main levée donne l'autorisation à M. Le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'octroi de cette subvention.

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Délibération de principe accordant des travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil que des travaux de déplacement d'un point lumineux sont prévus Quartier d'En Fount pour faciliter l'accès à l'impasse d'En Carol et qu'afin de gagner de la place sur la chaussée, le point lumineux sera reculé. Ces travaux seront réalisés par le SDE09 (Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ariège). Ces travaux s'élèvent à plus ou moins 1800 € et monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager les travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide d'approuver les travaux prévus.

Vote à main levée :

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Adhésion au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège.

Le service de remplacement que le CDG09 a créé est disponible, notamment pour les collectivités territoriales, pour pallier les absences de courte durée des agents au service administratif et technique. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, autorise monsieur le Maire à faire appel en tant que besoin au service de remplacement et à signer la convention correspondante.

Vote à main levée :

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Délibération pour la modification des commissions municipales et la désignation des membres qui les composent.

M. le Maire rappelle avoir indiqué lors de l'instauration des Commissions municipales (délibération 2020-017) que leur composition pouvait évoluer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à main levée, à l'unanimité d'intégrer des nouveaux membres dans les commissions Finances et budget, commission d'Appel d'Offre et commission Régie municipale Animation ; ainsi que de retirer un membre sur la commission Finances et Budget et la commission d'Appel d'Offre.

Les compositions de ces commissions sont désormais les suivantes :

Finances et Budget : M. PECH Nicolas, Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne M. LAURENT Aurélien, M. LANAU Thomas, M. DEMOCRATE Patrick et M. MARTUCHOU Claude.

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Commission d'Appel d'Offre : M. PECH Nicolas, Maire (Président)

3 titulaires : Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne, M. LAURENT Aurélien et M. DEMOCRATE Patrick

3 suppléants : M. ROUZAUD Julien, M. SICRE Éric et M. MARTUCHOU Claude

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Commission Régie municipale Animation : M. PECH Nicolas, Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne, Mme BROSSARD Lisa, M. MARTUCHOU Claude, M. ARBEAU Géraud, M. ROUZAUD Julien

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Approbation rapport n°2 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'en date du 11/02/2022, la mairie a été destinataire du rapport n°2 qui a été présenté à l'occasion de la réunion de la CLECT du 03/02/2022. Il en fait part à l'Assemblée.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport de la CLECT relatif à la régularisation de charges à transférer à la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (CCHA).

Vote à main levée :

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Approbation rapport n°3 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'en date du 11/02/2022, la mairie a été destinataire du rapport n°3 qui a été présenté à l'occasion de la réunion de la CLECT du 03/02/2022. Il en fait part à l'Assemblée.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport de la CLECT relatif à la transformation de la Dotation de Solidarité Communautaires (DSC) en Attribution de Compensation (AC).

Vote à main levée :

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Approbation rapport n°4 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'en date du 11/02/2022, la mairie a été destinataire du rapport n°4 qui a été présenté à l'occasion de la réunion de la CLECT du 03/02/2022. Il en fait part à l'Assemblée.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport de la CLECT relatif à la constitution d'une Attribution de Compensation (AC) de solidarité liée à l'aide financière allouée par la CCHA pour les travaux d'entretien annuels du patrimoine des Communes éligibles au dispositif crée à cet effet.

Vote à main levée :

8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Questions diverses :

Un administré demande si la commune de Savignac les Ormeaux bénéficie de l'Attribution de Compensation. Monsieur le Maire lui répond que non, la commune n'en bénéficie pas.

La séance est levée à 19h00